PROSPECTUS SIMPLIFIE

BNP PARIBAS INFRASTRUCTURES SERENITE 2010

FONDS A FORMULE

L'OPCVM BNP PARIBAS INFRASTRUCTURES SERENITE 2010 est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date d'échéance de la garantie, le 26 juillet 2010 (ci-après la « Date d'Echéance »). Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds (ci-après le « Fonds ») que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'Echéance prévue. Si vous revendez vos parts avant la Date d'Echéance, le prix qui vous sera proposé sera fonction des paramètres de marché applicables à la date de l'opération. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

PARTIE A STATUTAIRE

1 PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN :	FR0010608562
Dénomination :	**BNP PARIBAS INFRASTRUCTURES SERENITE 2010**
Forme juridique :	FCP de droit français
Compartiments/nourricier :	Néant
Société de gestion :	BNP Paribas Asset Management
Gestionnaire comptable : (par délégation)	BNP Paribas Fund Services France
Durée d'existence prévue :	OPCVM initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire :	BNP Paribas Securities Services
Commissaire aux comptes :	Mazars & Guerard
Commercialisateur :	BNP Paribas et les sociétés du groupe BNP Paribas

2 INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

a. Classification : Fonds à formule.

b. OPCVM d'OPCVM : Le niveau d'exposition du fonds aux autres OPCVM est inférieur à 50% de son actif net.

c. Garantie ou protection : Capital non garanti, protection à hauteur de 95% du capital investi[1] à la Date d'Echéance.

d. Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Fonds est de permettre au porteur ayant souscrit des parts du Fonds au plus tard le 11 juillet 2008 de bénéficier, à horizon 2 ans, le 26 juillet 2010, d'une valeur liquidative du Fonds égale à la somme :

- De 95% de la Valeur Liquidative de Référence[2],

[1] Voir paragraphe i. « Garantie ou protection ».
[2] Telle que définie dans la rubrique i. « Garantie ou protection ».

- Et de la performance d'un panier équipondéré de 16 actions internationales impliquées dans la construction et la gestion des infrastructures (le « Panier »), calculée comme indiquée ci-après.

La Performance du Panier est égale à la moyenne arithmétique des Performances Retenues des 16 actions du Panier. La Performance Retenue de chaque action sera égale :

- En cas de hausse de l'action le 16 juillet 2010, à sa performance positive, avec un plafond de 40%.
- En cas de baisse de l'action le 16 juillet 2010, si cette baisse ne dépasse pas 25%, à la moitié de sa performance négative convertie en valeur positive.
- En cas de baisse de l'action le 16 juillet 2010 au-delà de 25%, à sa performance négative réelle.

Si la Performance du Panier est négative, elle sera considérée comme nulle.

La valeur liquidative du Fonds à horizon 2 ans, le 26 juillet 2010, sera donc comprise entre 95% et 135% (= 95% + 40%) de la Valeur Liquidative de Référence, soit un rendement actuariel[3] compris, respectivement, entre -2,48% et 15,84%.

Le Panier et le mécanisme de calcul de la Performance du Panier sont décrits au paragraphe g. « Stratégie d'investissement ».

e. Description de l'économie de l'OPCVM

1. Anticipations du porteur du Fonds :

En contrepartie de l'abandon de 5% de son capital initial[4], de la performance de chaque action au-delà de 40%, et des dividendes de chaque action, le porteur du Fonds profite de 100% de la hausse de chaque action le 16 juillet 2010 jusqu'à un plafond de 40%, et, pour chaque action en baisse à cette même date, si cette baisse ne dépasse pas 25%, de 50% de sa baisse, convertie en valeur positive, et a la certitude que son capital initialement investi[4] sera protégé à hauteur de 95% à horizon 2 ans, le 26 juillet 2010.

2. Avantages – Inconvénients du Fonds :

AVANTAGES	INCONVENIENTS
– Le capital investi[4] est protégé à hauteur de 95 % le 26 juillet 2010.	– Le capital investi[4] étant protégé à hauteur de 95%, le porteur peut réaliser une perte de 5% de son capital initial[4], soit un rendement actuariel[3] de -2,48%. La Performance du Panier doit être au minimum de 5% à horizon 2 ans pour que le porteur récupère au minimum son capital investi[4] à la Date d'Echéance. – Pour bénéficier de la protection, le porteur doit avoir souscrit ses parts avant le 11 juillet 2008, 13 heures, et les conserver jusqu'au 26 juillet 2010.
– Le porteur bénéficie de 100% de la hausse de chaque action d'un Panier composé de 16 actions internationales, jusqu'à 40%. Compte tenu de la protection du capital investi à hauteur de 95%, la performance maximale dont le porteur peut bénéficier à la Date d'Echéance est égale à 35%,	– La performance de chaque action du Panier étant plafonnée à 40%, la Performance du Panier ne peut dépasser 40% et la performance maximale dont le porteur peut bénéficier à la Date d'Echéance est égale à 35%, soit un rendement actuariel de

[3] Rendements actuariels calculés entre le 11 juillet 2008 exclu et le 26 juillet 2010 inclus, en base Exact/365 (hors fiscalité et prélèvements sociaux).
[4] Voir paragraphe i. « Garantie ou protection ».

soit un rendement actuariel maximum de 15,84%[3]. – En cas de baisse à la Date de Constatation Finale d'une ou plusieurs actions du Panier jusqu'à -25%, le porteur bénéficie de 50% de cette baisse convertie en valeur positive. A titre d'exemple, la performance de -24% réalisée par une action à horizon 2 ans est retenue pour +12%. Les actions du Panier ont été sélectionnées par BNP Paribas Asset Management pour leur implication dans le domaine de la construction et de la gestion des infrastructures.	15,84%[3]. – Les performances négatives au-delà de -25% à la Date de Constatation Finale seront retenues pour leur valeur réelle. – Le porteur ne profite pas des dividendes liés aux actions composant le Panier.

f. Indicateur de référence :

La gestion du Fonds ne se réfère pas à un indicateur de référence prédéterminé.

Même si la performance du Fonds dépend de l'évolution de la performance d'un panier de 16 actions internationales (décrites au paragraphe « Stratégie d'investissement »), elle pourra être différente de la performance de ce Panier du fait de la formule.

Un graphique de comparaisons historiques simulées des performances annualisées du Panier, de la formule et du taux sans risque en fonction de la date d'échéance de la simulation est établi ci-après à la rubrique g.4 « Stratégie d'investissement : Simulations sur les données historiques de marché ».

g. Stratégie d'investissement :

1. Description du mécanisme de la Performance du Panier

Le Fonds est un fonds à formule dont la performance est liée à l'évolution d'un panier composé de 16 actions internationales décrites dans le tableau ci-dessous (« le Panier »). Ces actions ont été sélectionnées par BNP Paribas Asset Management pour leur implication dans le domaine de la construction et de la gestion des infrastructures.

➢ Le Panier

Le Panier est constitué des 16 actions internationales suivantes :

Code ISIN	Nom	Bloomberg	Pays	Bourse de cotation	Secteur : activité
ES0111845014	Abertis Infraestructuras SA	ABE SM Equity	Espagne	Marché continu	Infrastructures, Transports
FR0000120404	Accor SA	AC FP Equity	France	Euronext Paris	Hôtellerie
FR0010220475	Alstom	ALO FP Equity	France	Euronext Paris	Energie, Transports
HK0941009539	China Mobile Ltd	941 HK Equity	Hong Kong	Honk Kong	Télécommunications
DE0007614406	E.ON AG	EOA GY Equity	Allemagne	Xetra	Electricité
FR0010242511	EDF	EDF FP Equity	France	Euronext Paris	Electricité
IT0003128367	Enel SpA	ENEL IM Equity	Italie	Milan	Electricité
FR0010208488	GDF	GAZ FP Equity	France	Euronext Paris	Gaz
CH0012214059	Holcim Ltd	HOLN VX Equity	Suisse	Virt-x	Construction
SG1U68934629	Keppel Corp Ltd	KEP SP Equity	Singapour	SGX	Industrie portuaire
FR0000120537	Lafarge SA	LG FP Equity	France	Euronext Paris	Construction
FR0000121972	Schneider Electric SA	SU FP Equity	France	Euronext Paris	Energie, Construction
FR0000120529	Suez SA	SZE FP Equity	France	Euronext Paris	Energie
FR0000131708	Technip SA	TEC FP Equity	France	Euronext Paris	Construction pétrolière
FR0000125486	Vinci SA	DG FP Equity	France	Euronext Paris	Construction
ES0143416115	Gamesa	GAM SM Equity	Espagne	Marché continu	Energie, Transports

La composition du Panier peut évoluer en cas de survenance d'un événement de marché, visé au paragraphe « Modalités de substitution d'une action » de la Note Détaillée du Fonds.

Le cours d'une action est son cours de clôture sur sa Bourse de Cotation.

➢ Modalités de calcul de la Performance du Panier

La définition de la Performance du Panier s'appuie sur le calendrier suivant :

- Date de Constatation Initiale : 16 juillet 2008

- Date de Constatation Finale : 16 juillet 2010

Les Dates de Constatation Initiale et Finale sont susceptibles d'être modifiées en cas de survenance d'événement de marché.

A la Date de Constatation Finale, la Performance du Panier est calculée comme suit, en trois étapes :

1ère étape : Calcul de la Performance Individuelle de chacune des actions du Panier

Pour chacune des 16 actions composant le Panier :

Performance Individuelle = $\frac{Cours\ \ Final}{Cours\ \ de\ \ Référence} - 1$, exprimée en pourcentage.

Etant observé que :

- Le Cours de Référence de l'action est égal au cours de clôture de l'action sur sa Bourse de Cotation, constaté à la Date de Constatation Initiale, le 16 juillet 2008.

- Le Cours Final de l'action est égal au cours de clôture de l'action sur sa Bourse de Cotation, constaté à la Date de Constatation Finale, le 16 juillet 2010.

2ème étape : Calcul de la Performance Retenue de chacune des actions du Panier

- Si la Performance Individuelle d'une action est positive ou nulle, sa Performance Retenue est égale à 100% de sa Performance Individuelle, avec un plafond de 40%.

- Si la Performance Individuelle d'une action est négative mais supérieure ou égale à -25%, sa Performance Retenue est égale à 50% de sa Performance Individuelle convertie en valeur positive.

- Si la Performance Individuelle d'une action est négative et inférieure à -25%, sa Performance Retenue est égale à 100% de sa Performance Individuelle.

3ème étape : Calcul de la Performance du Panier

La Performance du Panier est égale à la moyenne arithmétique des 16 Performances Retenues ainsi calculées. Si la Performance du Panier est négative, elle sera considérée comme nulle.

A titre de précision, la Performance du Panier ne prend pas en compte les évolutions intermédiaires des actions pendant la période comprise entre le 16 juillet 2008 et le 16 juillet 2010.

➢ Modalités de calcul de la valeur liquidative à la Date d'Echéance

La Valeur Liquidative de Référence est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du Fonds et jusqu'au 11 juillet 2008 inclus avant 13h, heure de Paris.

La valeur liquidative du Fonds à la Date d'Echéance sera au moins égale à 95% de la Valeur Liquidative de Référence majorée de la Performance du Panier.

Ainsi, la valeur liquidative du Fonds à la Date d'Echéance sera comprise entre 95% et 135% de la Valeur Liquidative de Référence, soit une performance du Fonds à la Date d'Echéance comprise entre -5% et 35% (soit un rendement actuariel[5] compris, respectivement, entre -2,48% et 15,84%).

A titre de précision, si la Performance du Panier est négative, elle sera considérée comme nulle, et la valeur liquidative du Fonds à la Date d'Echéance sera égale à 95% de la Valeur Liquidative de Référence.

2. Anticipations de marché permettant de maximiser le résultat de la formule

A horizon 2 ans, le 16 juillet 2010, le porteur anticipe pour chaque action du panier une hausse significative dont il profitera jusqu'à 40%. Il bénéficiera également à cette date des performances positives liées aux actions dont la baisse ne dépasse pas 25%, pour lesquelles il recevra 50% de cette baisse, convertie en valeur positive. Les performances des actions en baisse au-delà de 25% seront maintenues à leur valeur réelle, sachant que le porteur a la certitude que son capital initialement investi[6] sera protégé à hauteur de 95% à horizon 2 ans.

Pour obtenir le rendement actuariel maximum de 15,84%[5], il faut que la performance de chacune des 16 actions du Panier soit supérieure ou égale à 40% à la Date de Constatation Finale.

3. Exemples

Taux sans risque de même échéance que la formule :

A titre d'information, à la date du 31 mars 2008, le taux sans risque était de 3,64% (rendement de l'OAT zéro coupon 25 octobre 2010 de maturité proche de celle de la garantie).

Les rendements actuariels cités doivent toujours s'entendre comme des taux actuariels calculés entre le 11 juillet 2008 exclu et le 26 juillet 2010 inclus, en base Exact/365 et ne prenant pas en compte l'impact éventuel de la fiscalité et des prélèvements sociaux.

1) Scénario favorable : forte progression de la plupart des 16 actions du Panier à horizon 2 ans

[5] Rendements actuariels calculés entre le 11 juillet 2008 exclu et le 26 juillet 2010 inclus, en base Exact/365 (hors fiscalité et prélèvements sociaux).
[6] Voir paragraphe i. « Garantie ou protection ».

		Date de Constatation Initiale	Date de Constatation Finale		
	Action	**Cours de Référence**	**Cours Constaté**	**Performance Individuelle**	**Performance Retenue**
Cours des actions en base 100	1	100,00	141,00	41,00%	40,00%
	2	100,00	138,00	38,00%	38,00%
	3	100,00	145,00	45,00%	40,00%
	4	100,00	88,00	-12,00%	6,00%
	5	100,00	139,00	39,00%	39,00%
	6	100,00	125,00	25,00%	25,00%
	7	100,00	144,00	44,00%	40,00%
	8	100,00	152,00	52,00%	40,00%
	9	100,00	161,00	61,00%	40,00%
	10	100,00	112,00	12,00%	12,00%
	11	100,00	138,00	38,00%	38,00%
	12	100,00	114,00	14,00%	14,00%
	13	100,00	153,00	53,00%	40,00%
	14	100,00	157,00	57,00%	40,00%
	15	100,00	139,00	39,00%	39,00%
	16	100,00	124,00	24,00%	24,00%

Moyenne arithmétique des Performances Retenues	**32,19%**
Performance du Panier = Moyenne arithmétique des Performances Retenues, avec un minimum de zéro	**32,19%**
Valeur Liquidative à la Date d'Échéance En % de la Valeur Liquidative de Référence	**127,19%**
Rendement actuariel	**12,50%**

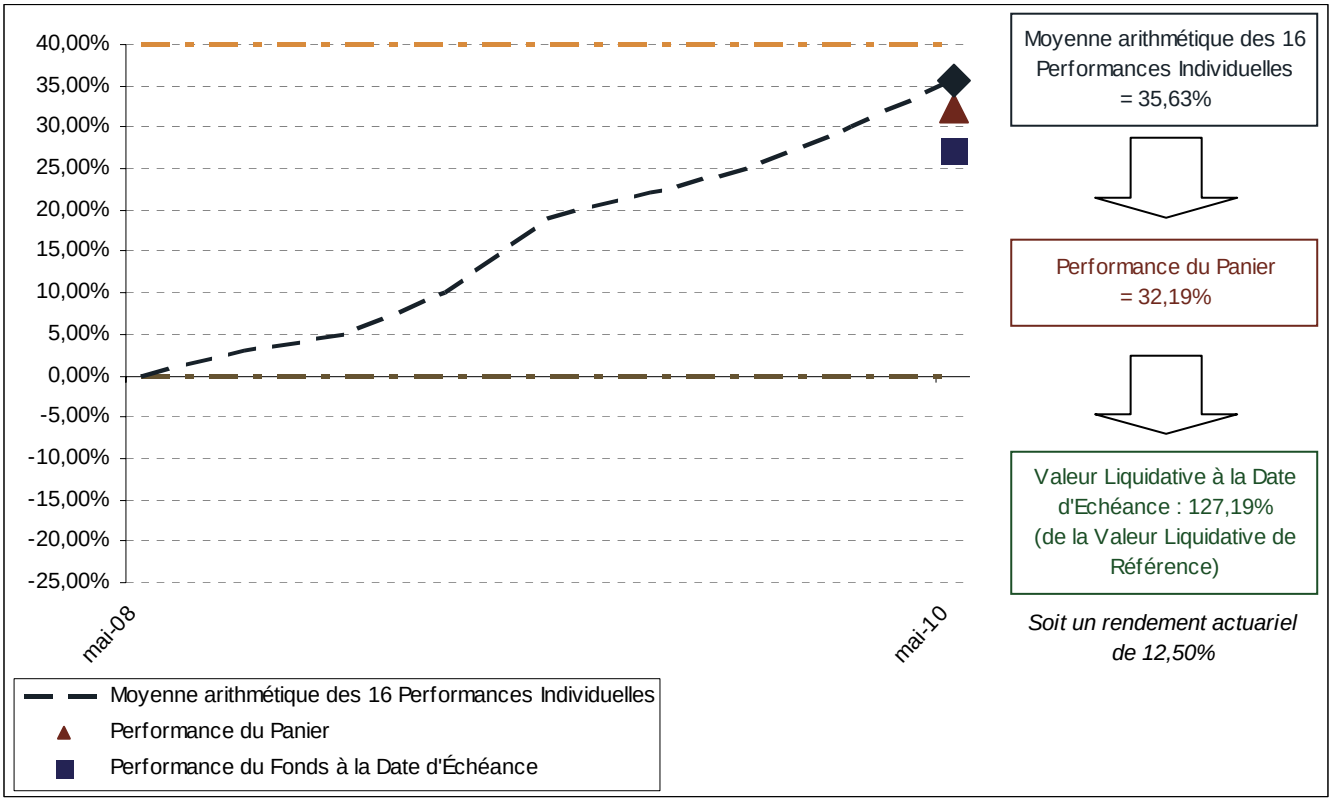

Cette hypothèse correspond à une hausse de la plupart des actions du Panier à horizon 2 ans qui permet d'optimiser le résultat de la formule.

Les Performances Individuelles positives au-delà de 40% sont plafonnées à ce niveau. Les 2 Performances Individuelles négatives sont retenues à la moitié de leur valeur convertie en valeur positive puisqu'elles sont supérieures ou égales à -25%.

La Performance du Panier est de 32,19%. La Valeur Liquidative le 26 juillet 2010 est égale à 127,19% (= 95% + 32,19%) de la Valeur Liquidative de Référence, ce qui correspond à un rendement actuariel de 12,50%.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 100 euros, alors la Valeur Liquidative serait égale à 127,19 euros le 26 juillet 2010.

2) Scénario intermédiaire : progression modérée et baisse limitée de la plupart des 16 actions du Panier à horizon 2 ans

		Date de Constatation Initiale	Date de Constatation Finale		
	Action	**Cours de Référence**	**Cours Constaté**	**Performance Individuelle**	**Performance Retenue**
Cours des actions en base 100	1	100,00	111,00	11,00%	11,00%
	2	100,00	76,00	-24,00%	12,00%
	3	100,00	65,00	-35,00%	-35,00%
	4	100,00	133,00	33,00%	33,00%
	5	100,00	152,00	52,00%	40,00%
	6	100,00	121,00	21,00%	21,00%
	7	100,00	90,00	-10,00%	5,00%
	8	100,00	122,00	22,00%	22,00%
	9	100,00	141,00	41,00%	40,00%
	10	100,00	75,00	-25,00%	12,50%
	11	100,00	121,00	21,00%	21,00%
	12	100,00	125,00	25,00%	25,00%
	13	100,00	127,00	27,00%	27,00%
	14	100,00	62,00	-38,00%	-38,00%
	15	100,00	121,00	21,00%	21,00%
	16	100,00	139,00	39,00%	39,00%

Moyenne arithmétique des Performances Retenues	**16,03%**
Performance du Panier = Moyenne arithmétique des Performances Retenues, avec un minimum de zéro	**16,03%**
Valeur Liquidative à la Date d'Échéance En % de la Valeur Liquidative de Référence	**111,03%**
Rendement actuariel	**5,26%**

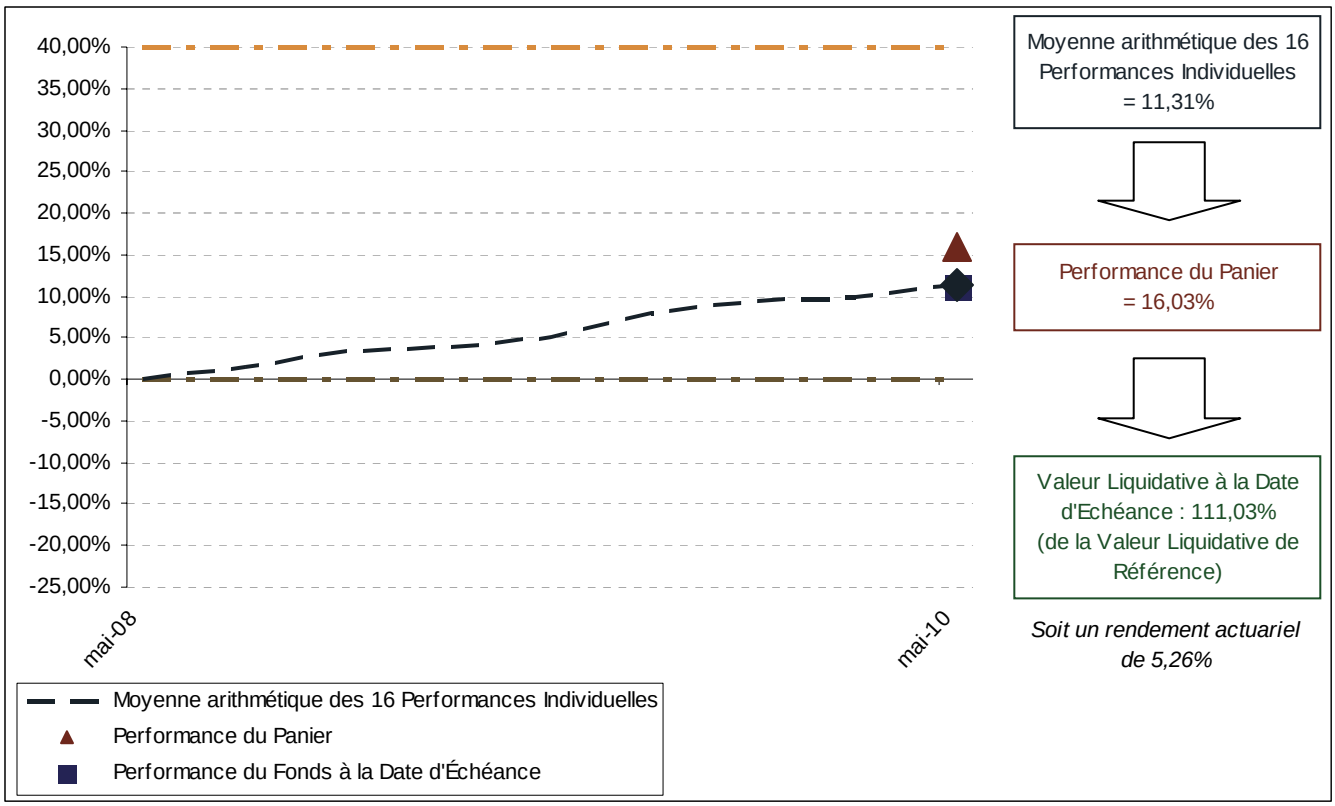

Cette hypothèse correspond à une hausse globalement modérée et baisse limitée des actions du Panier à horizon 2 ans.

Les Performances Individuelles positives au-delà de 40% sont plafonnées à ce niveau. Les Performances Individuelles négatives sont retenues à la moitié de leur valeur convertie en valeur positive lorsqu'elles sont supérieures ou égales à -25%, et retenues à leur valeur réelle lorsqu'elles sont inférieures à ce niveau.

La Performance du Panier est de 16,03%. La valeur liquidative le 26 juillet 2010, est égale à 111,03% (= 95% + 16,03%) de la Valeur Liquidative de Référence, ce qui correspond à un rendement actuariel de 5,26%.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 100 euros, alors la valeur liquidative serait égale à 111,03 euros le 26 juillet 2010.

<u>3) Scénario défavorable : Forte baisse de la plupart des 16 actions du Panier à horizon 2 ans</u>

		Date de Constatation Initiale	Date de Constatation Finale		
	Action	**Cours de Référence**	**Cours Constaté**	**Performance Individuelle**	**Performance Retenue**
Cours des actions en base 100	1	100,00	71,00	-29,00%	-29,00%
	2	100,00	90,00	-10,00%	5,00%
	3	100,00	68,00	-32,00%	-32,00%
	4	100,00	52,00	-48,00%	-48,00%
	5	100,00	107,00	7,00%	7,00%
	6	100,00	85,00	-15,00%	7,50%
	7	100,00	69,00	-31,00%	-31,00%
	8	100,00	61,00	-39,00%	-39,00%
	9	100,00	72,00	-28,00%	-28,00%
	10	100,00	104,00	4,00%	4,00%
	11	100,00	88,00	-12,00%	6,00%
	12	100,00	66,00	-34,00%	-34,00%
	13	100,00	53,00	-47,00%	-47,00%
	14	100,00	81,00	-19,00%	9,50%
	15	100,00	73,00	-27,00%	-27,00%
	16	100,00	72,00	-28,00%	-28,00%

Moyenne arithmétique des Performances Retenues **-19,00%**

Performance du Panier **0,00%**
= Moyenne arithmétique des Performances Retenues, avec un minimum de zéro

Valeur Liquidative à la Date d'Échéance **95,00%**
En % de la Valeur Liquidative de Référence (95,00% + 0%)

Rendement actuariel **-2,48%**

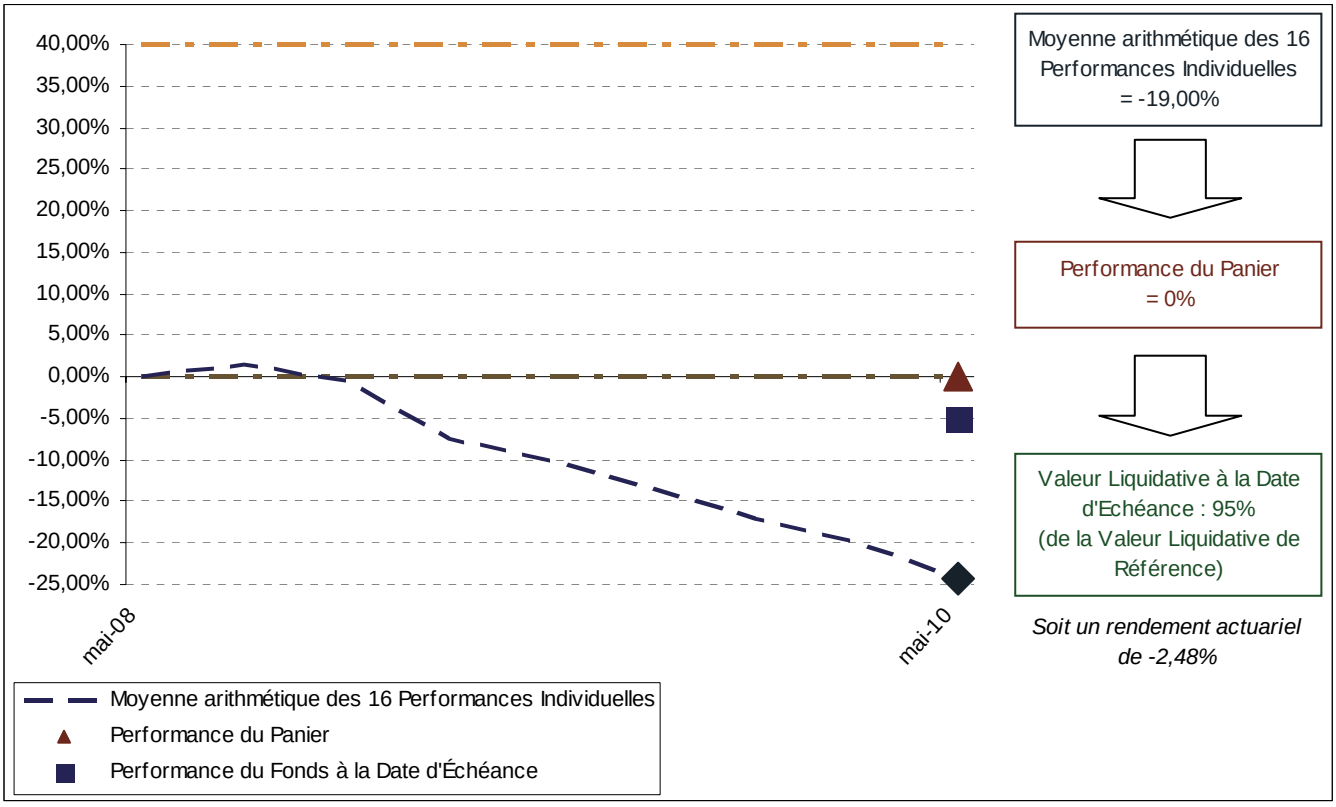

Cette hypothèse correspond à une forte baisse de la plupart des actions du Panier à horizon 2 ans, avec la plupart des actions en baisse au-delà de 25%.

Les Performances Individuelles positives sont retenues à leur valeur réelle puisque aucune ne dépasse 40%. Les Performances Individuelles négatives sont retenues à la moitié de leur valeur convertie en valeur positive lorsqu'elles sont supérieures ou égales à -25%, mais retenues à leur valeur réelle lorsqu'elles sont inférieures à ce niveau.

La Performance du Panier est nulle. La valeur liquidative le 26 juillet 2010, est égale à 95% (= 95% + 0%) de la Valeur Liquidative de Référence, ce qui correspond à un rendement actuariel égal à -2,48%.

Dans cet exemple, si la Valeur Liquidative de Référence était de 100 euros, alors la valeur liquidative du Fonds serait égale à 95 euros le 26 juillet 2010.

Dans tous les cas, la valeur liquidative du Fonds à la Date d'Echéance sera au moins égale à 95% de la Valeur Liquidative de Référence. Cela vaut en particulier pour le scénario défavorable.

4. Simulations sur les données historiques de marché

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le Fonds s'il avait été commercialisé par le passé. Ces rendements sont présentés selon la date d'échéance des simulations. Les simulations permettent d'appréhender le comportement de la formule lors des différentes phases de marchés ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les évolutions passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, ni des performances du Fonds, et ne sont pas constantes dans le temps.

A titre de précision, le rendement annualisé du Panier est calculé de date à date sur des périodes glissantes de 2 ans. Par ailleurs, le rendement annualisé de la formule est fondé sur les actions hors dividendes, tandis que le rendement annualisé du Panier présenté dans le graphique ci-dessous est calculé à partir des actions dividendes réinvestis.

Pour les besoins de la simulation, la société de gestion a choisi des indices de remplacement pour les actions du Panier qui n'existaient pas dans certaines périodes de simulation. Ainsi, l'indice CAC 40 a été utilisé en remplacement des actions EDF et GDF jusqu'en novembre et juillet 2005 respectivement ; le MIB en remplacement de l'action ENEL jusqu'en octobre 1999 ; et l'IBEX 35 en remplacement de l'action GAMESA jusqu'en octobre 2000.

Illustration graphique des simulations

Rendement annualisé de la formule, du Panier d'actions (dividendes réinvestis) et du taux sans risque en fonction de la date d'échéance de la simulation

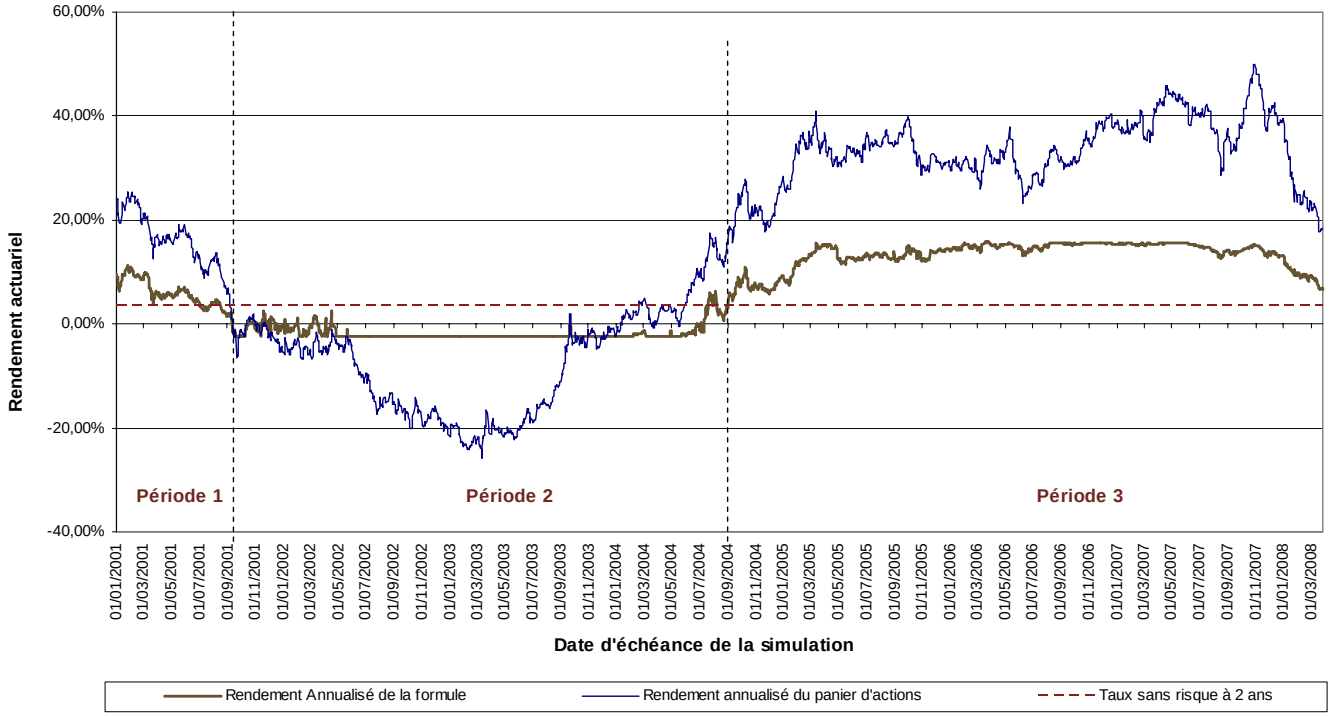

Le graphique comprend 3 périodes :

A) Période 1 (simulations arrivant à échéance entre janvier 2001 et décembre 2001) :

Cette période correspond à une phase de marché où le Panier (dividendes réinvestis) est en hausse sur la durée de la formule.

Le rendement annualisé de la formule est toujours positif.

Pendant cette période, le rendement annualisé de la formule est souvent supérieur au taux sans risque.

B) Période 2 (simulations arrivant à échéance entre décembre 2001 et juillet 2004) :

Cette période correspond à une phase de marché où la performance du Panier (dividendes réinvestis) est longtemps négative, avant de redevenir positive en fin de période. La valeur à l'échéance de la formule est quasiment toujours égale à 95% de la Valeur Liquidative de Référence, correspondant au rendement minimum annualisé, soit -2,48%, qui est presque toujours supérieur au rendement annualisé du Panier sur la période.

Le porteur bénéficie donc de la protection qui porte sur 95% de la Valeur Liquidative de Référence. La Performance du Panier est négative, le porteur ne récupère pas l'intégralité de son capital investi, mais bénéficie de la protection de 95% de celui-ci à la Date d'Echéance.

Les rendements annualisés de la formule et du Panier (dividendes réinvestis) sont dans tous les cas inférieurs au taux sans risque.

C) Période 3 (simulations arrivant à échéance entre juillet 2004 et mars 2008) :

Cette période correspond à une phase de marché où le Panier d'actions (dividendes réinvestis) est toujours en hausse sur la durée de la formule.

Le rendement annualisé de la formule est positif mais inférieur au rendement annualisé du Panier, ce dernier étant calculé à partir des actions dividendes réinvestis, ce qui n'est pas le cas pour le calcul du rendement annualisé de la formule.

Le rendement annualisé de la formule est supérieur au taux sans risque dans la quasi totalité des cas ; il est souvent proche du rendement maximum de 15,84%.

5. Description des catégories d'actifs

Le portefeuille sera majoritairement composé d'instruments de taux obligataires et/ou monétaires. Parallèlement, le Fonds a vocation à intervenir sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, et contractera un ou plusieurs swaps qui lui permettront d'obtenir à la Date d'Echéance un montant qui, compte tenu des titres en portefeuille, permettra de réaliser l'objectif de gestion. Le niveau d'exposition du Fonds sur d'autres OPCVM est inférieur à 50% de son actif net.

A compter de la date de création du Fonds et jusqu'au 11 juillet 2008, la gestion sera adaptée afin que la valeur liquidative progresse en liaison avec le marché monétaire.

Une description précise des catégories d'actifs utilisés figure au paragraphe « Stratégie d'investissement » de la Note Détaillée du Fonds.

h. Profil de risque du Fonds :

Le capital de chaque investisseur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risques découlant de la classification de l'OPCVM :

- Le Fonds BNP PARIBAS INFRASTRUCTURES SERENITE 2010 est construit dans la perspective d'un remboursement à la Date d'Echéance, et donc d'une sortie à cette date. Avant la Date d'Echéance, la valeur liquidative du Fonds est soumise à l'évolution des marchés et aux risques inhérents à tout investissement. La valeur liquidative peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Une sortie de l'OPCVM à une autre date que celle de l'échéance de la garantie s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché applicables à la date de l'opération selon les modalités de souscriptions/rachats. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la Date d'Echéance.

- Les contrats sur instruments financiers à terme conclus de gré à gré (swaps) par le Fonds génèrent un risque de contrepartie (risque que la contrepartie ne puisse honorer ses engagements au titre des instruments financiers à terme).

- Le Fonds est protégé à hauteur de 95% à la Date d'Echéance : il existe donc un risque de perte limité à 5% du capital investi[7]. Si la Performance du Panier est inférieure à 5%, la valeur liquidative du Fonds le 26 juillet 2010 sera inférieure à 100% de la Valeur Liquidative de Référence.

- La protection du capital investi[6] ne prend pas en compte l'évolution de l'inflation à la Date d'Echéance.

Risques liés aux spécificités de la stratégie d'investissement de l'OPCVM :

- Risque de baisse des marchés d'actions internationaux.

- Risque de baisse au-delà de 25% d'une ou plusieurs actions par rapport aux autres actions du Panier. A titre d'exemple, si une action est en baisse au-delà de 25% à la Date de Constatation Finale, contrairement aux autres actions du Panier, la Performance du Panier sera pénalisée.

Risques de marché :

- Risque lié aux marchés de taux : avant la Date d'Echéance, une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à celle de l'échéance de la garantie, provoque une baisse de la valeur liquidative.

[7] Voir paragraphe i. « Garantie ou protection ».

- Risque lié aux marchés d'actions : avant la Date d'Echéance, une évolution à la baisse du cours des actions du Panier peut provoquer une baisse de la valeur liquidative.

i. Garantie ou protection :

1. Modalités de la protection

Etablissement garant : BNP Paribas.

Objet :

La garantie porte sur la Valeur Liquidative de Référence, protégée à hauteur de 95%, et définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du fonds et jusqu'au 11 juillet 2008 inclus à 13 heures, heure de Paris, les souscriptions étant retenues pour leur montant hors fiscalité et prélèvements sociaux et déduction faite de la commission de souscription ou, pour les souscriptions dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation, net des frais d'entrée/arbitrage et diminué des frais de gestion annuels du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux.

Conditions d'accès :

BNP Paribas garantit au Fonds que tout porteur ayant souscrit à compter du lendemain de la date de création du Fonds jusqu'au 11 juillet 2008 inclus à 13 heures, heure de Paris et ayant conservé ses parts jusqu'au 26 juillet 2010, bénéficiera à cette date d'une valeur liquidative au moins égale à 95% de la Valeur Liquidative de Référence majorée de la Performance du Panier (calculée selon les modalités exposées précédemment).

Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de leurs parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 26 juillet 2010, ne bénéficieront pas de la protection telle que décrite ci-dessus.

La garantie est actionnée par la Société de Gestion.

2. Impact de la fiscalité.

La garantie est donnée par le garant en l'état des textes législatifs et réglementaires en vigueur, en France et dans les Etats dans lesquels le Fonds contracte, à la date de création du Fonds.

En cas de changement des dits textes (ou de leur interprétation par la jurisprudence et/ou par l'administration des Etats concernés) qui interviendrait le cas échéant, de manière rétroactive, après la date de création du Fonds, et qui emporterait une nouvelle charge financière, directe ou indirecte, ayant pour effet de diminuer la valeur liquidative des parts du Fonds en raison de la modification des prélèvements fiscaux qui lui sont applicables (ou qui sont applicables aux produits qu'il perçoit), le garant pourra diminuer les sommes dues au titre de la garantie de l'effet de cette nouvelle charge financière, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les porteurs du FCP seront informés par la société de gestion en cas de survenance d'une telle modification de la garantie.

Par ailleurs, la garantie s'appliquant à la valeur liquidative des parts du Fonds et étant versée directement à ce Fonds, elle ne peut être actionnée à raison d'un changement de la réglementation fiscale (ou de l'interprétation de cette réglementation) affectant le montant de l'impôt ou des contributions sociales éventuellement supportées à titre personnel par le souscripteur lors du rachat de ses parts.

j. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs.

L'unité de compte correspondant à ce Fonds peut-être proposé dans des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés d'assurance du Groupe BNP Paribas.

Profil de l'investisseur type : ce fonds s'adresse à toute personne physique disposant d'un patrimoine financier suffisamment large et stable sur la durée de la garantie et désireuse de profiter de l'évolution des marchés d'actions internationaux.

La proportion du portefeuille financier qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds peut correspondre à une partie de la diversification de ce patrimoine financier stable, mais ne doit pas en constituer la totalité. Ainsi le souscripteur doit veiller à disposer d'un patrimoine financier suffisant pour lui permettre de ne pas être contraint de racheter ses parts avant la Date d'Echéance.

Le Fonds sera principalement commercialisé par les Centres de Banque Privée France de BNP Paribas.

Durée de la formule : La durée nécessaire pour bénéficier de la formule est de 2 ans et 15 jours (jusqu'au 26 juillet 2010).

k. Centralisateur unique pour les contrats d'échange :

Pour l'exposition aux produits dérivés, l'exposition aux contreparties peut être indirecte : dans ce cas, toutes ces opérations ou une partie d'entre elles sont susceptibles d'être centralisées par l'établissement bancaire BNP Paribas Fin'AMS.

Les contreparties de l'instrument financier à terme de gré à gré qui permet au FCP de réaliser son objectif de gestion lors de sa mise en place à l'origine sont mises en concurrence par la société de gestion dans le cadre d'une procédure formelle, traçable et contrôlable.

3 INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

a) Frais et commissions

1. Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises à l'OPCVM reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME DE L'OPCVM BNP PARIBAS INFRASTRUCTURES SERENITE 2010
Commission de souscription maximum non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	1% jusqu'au 11 juillet 2008, 13 heures Néant pour les souscriptions effectuées jusqu'au 4 juillet 2008 (inclus) dans le cadre de la commercialisation des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés du Groupe BNP Paribas Néant à partir du 11 juillet 2008, après 13 heures
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant jusqu'au 11 juillet 2008, 13 heures 5% à partir du 11 juillet 2008, après 13 heures
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM		Néant
Commission de rachat acquise à		Néant

l'OPCVM		

Ce barème est applicable à partir du lendemain de la création du fonds.

2. Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B de ce Prospectus Simplifié.

FRAIS FACTURES A L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX / BAREME DE L'OPCVM BNP PARIBAS INFRASTRUCTURES SERENITE 2010
Frais de fonctionnement et de gestion maximum (TTC) (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou des fonds d'investissement)	Actif Net par an	1,50%
Commission de surperformance (TTC)		Néant
Commissions de mouvement maximum (TTC)	Montant de chaque transaction	OPCVM valeurs françaises : Néant OPCVM valeurs étrangères : Néant Actions françaises : 0,12% Actions étrangères zone OCDE : 0,12% Actions étrangères hors OCDE : 0,12%
	Forfait par lot	Futures : Néant
	Sur primes	Options : Néant
	Montant forfaitaire	Obligations : Néant TCN : Néant Pensions : Néant
	Montant forfaitaire lors du montage	Swap : Néant

Clé de répartition globale pour tous les OPCVM de la société de gestion pour l'année 2007 : Société de gestion (94,48%), dépositaire (5,52%)

b) Régime fiscal :

Dominante fiscale : l'unité de compte correspondant à ce Fonds peut être proposée dans des contrats d'assurance vie ou de capitalisation des sociétés d'assurance du Groupe BNP Paribas.

Selon votre régime fiscal les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

4 INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL :

Conditions de souscription et de rachat :

Organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats : Groupe BNP Paribas.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures, heure de Paris, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain (soit ordre en J jusqu'à 13 heures pour exécution sur une valeur liquidative datée de J+1).

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

Les demandes de souscription et de rachat portent sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de parts, chaque part étant divisée en millièmes.

Valeur liquidative d'origine : EUR 1.000

Date de clôture de l'exercice : Dernier Jour de Bourse du mois de décembre (1er exercice : dernier jour de Bourse de Paris du mois de décembre 2008).

Affectation du résultat : Capitalisation. Comptabilisation des intérêts selon la méthode des intérêts encaissés.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Jusqu'au 15 juillet 2008 : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel Euronext)

A partir du 15 juillet 2008 exclu : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel Euronext) et des Marchés étrangers concernés (calendriers officiels des XETRA Stock Exchange, Swiss Exchange Virt-X, Madrid Stock Exchange Continuous Market, Hong-Kong Stock Exchange, Singapour Stock Exchange et Milan Stock Exchange) sous réserve de modification ultérieure liée à une éventuelle substitution d'action.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période ; elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Agences bancaires BNP Paribas et site Internet www.bnpparibas-am.fr

Devise de libellé des parts : EURO

Dates d'agrément et de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 16 avril 2008, il a été créé le 2 mai 2008.

5 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les prospectus complets et les derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de :

BNP Paribas Asset Management

- Service Marketing & Communication -
5, avenue Kléber – 75116 PARIS

Ces documents sont également disponibles sur le site www.bnpparibas-am.fr

Des informations complémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès des centres de banque privée BNP Paribas.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie n'est pas encore complétée, s'agissant d'un Fonds récemment créé.

DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS SIMPLIFIE : 2 mai 2008